



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 7 décembre 2016

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2545 de Monsieur le Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Bauler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 7 décembre 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la
question parlementaire N° 2545 du Député André Bauler**

L'économie d'un pays doit tenir compte des développements et changements tant au niveau
infrastructurel qu'au niveau des nouvelles technologies afin de garantir son développement
économique. Dans ce contexte, le secteur agricole et viticole doit s'adapter au processus de
la digitalisation.

En ce qui concerne les questions de l'honorable Député, les réponses sont les suivantes :

Ad 1 + 2)

La loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle prévoit
la mise en place d'équipes curriculaires (EC) pour chaque métier et chaque profession. Les
EC se composent de membres issus du monde scolaire et du monde économique nommés
par les chambres professionnelles patronales et salariale.

En ce qui concerne les EC des métiers de l'agriculture, des personnes issues de la chambre
d'agriculture, du service d'économie rurale, du service technique de l'agriculture, des
agriculteurs et des enseignants du lycée technique agricole y sont représentées. Les EC se
réunissent régulièrement afin d'affiner et de réajuster les formations et une fois par semestre
une réunion d'un groupe élargi se réunit pour arrêter les changements et adaptations
proposés par le l'équipe curriculaire.

Ladite loi et les règlements grand-ducaux respectifs prévoient que des commissions
nationales de formation élaborent les programmes de formation pratique et théorique. Pour
le secteur agricole et viticole, le Service de la formation professionnelle (SFP) encadre 8
équipes curriculaires, à savoir :

- mécatronicien de machines et de matériels agricoles et viticoles (DAP),
mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction (DAP),
mécatronicien de véhicules utilitaires (DAP),
- assistant horticulteur en production (CCP), floriculteur (DAP), maraîcher (DAP),
- environnement naturel (DT), opérateur de la forêt et de l'environnement (DAP),
- agriculture (DT), agriculteur (DAP),
- pépiniériste-paysagiste (DAP), assistant pépiniériste-paysagiste (CCP),
- fleuriste (DAP), assistant fleuriste (CCP),

- horticulture (DT),
- assistant horticulteur en production (CCP), floriculteur (DAP), maraîcher (DAP) - groupe de travail entrepreneur maraîcher (DT),

et 4 commissions nationales de formation avec des groupes de travail spécifiques, à savoir :

- Agriculture,
- Environnement naturel,
- Horticulture,
- Mécanique.

Les équipes curriculaires ainsi que les commissions nationales de formation ont été mises en place dès le début de la réforme de la formation professionnelle en 2008.

De plus, le règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010 portant sur 1) l'organisation des stages de formation en milieu professionnel de la formation professionnelle initiale et 2) la composition et les missions de l'office des stages, garantit qu'au sein de cet office les représentants des organismes de formation (monde du travail) ainsi que les représentants du milieu scolaire sont représentés, ce qui permet un échange régulier entre le monde scolaire et le monde du travail.

S'y ajoute que le SFP préside la commission consultative en matière de formation de demandeurs d'emploi ensemble avec l'ADEM et les ministères du Travail et de l'Économie ; ainsi les informations d'éventuelles pénuries respectivement de changements concernant la demande en main d'œuvre qualifiée de la part du marché de l'emploi sont transmises par le biais du SFP aux équipes curriculaires.

Ad 3)

Les profils professionnels actuels résultent des travaux de préparation de la réforme de la formation professionnelle initiale. Ils ne mentionnent pas explicitement les tâches se référant à la digitalisation dans le secteur de l'agriculture et de la viticulture.

En effet, les textes établissent que l'agriculteur du 21^{ième} siècle devrait avoir recours à ces nouvelles méthodes de production pour pouvoir exercer son métier de façon durable, économiquement rentable, socialement responsable et responsable envers la nature. C'est ainsi qu'au Lycée technique agricole (LTA) toutes les nouvelles technologies utiles à un tel développement durable sont définies dans les profils de formation, les programmes de formations et les référentiels d'évaluations.

Extrait du profil professionnel :

Der Landwirt (m/w) ist Fachkraft, Betriebsleiter, Unternehmer und Personalchef zugleich. Er ist in der Lage, selbstständig, verantwortungsbewusst, sachkundig, und sozial verträglich wettbewerbsfähig landwirtschaftliche Produktionen zu planen, vorzubereiten, auszuführen, zu überwachen und zu vermarkten. Neben den Schwerpunktproduktionen Grünlandbewirtschaftung, Getreide-, Futter- und Hackfruchtanbau im Bereich der Pflanzenproduktion, sowie Rindviehhaltung und Schweinehaltung im Bereich der Tierproduktion sind ebenfalls eine Reihe von anderen Produktionen und Dienstleistungen denkbar. Dazu gehört auch die Erschließung regenerativer Energiequellen. Der Landwirt ist durch Sammlung und Auswertung betriebsinterner und externer Informationen befähigt, seinen Betrieb an den laufenden Produktionsfortschritt anzupassen und entsprechend der Marktlage Alternativen zu entwickeln.

En ce qui concerne la digitalisation, il s'avère utile de signaler que :

- avec la réforme de la formation professionnelle initiale, le LTA a mis au point un module « GPS–Einsatz in der Landwirtschaft ». Ce module « Global Positioning System » est accessible aussi bien aux élèves du régime de la formation DAP-agriculteur qu'aux élèves ressortissants de la formation technicien en agriculture ;
- les compétences en relation avec les traitements phytosanitaires sont pratiquées par les élèves avec un équipement moderne datant de 2014. Cet équipement comprend des techniques modernes comme GPS-Switch, section-control, exportations de données numériques pour les traitements sur ordinateur, utilisation dans les carnets parcellaires, ... ;
- afin de mieux instruire les futurs agriculteurs, le LTA s'est doté d'un nouveau tracteur ultramoderne équipé avec un système RTK. Ce système permet des passages parallèles autonomes dans les cultures (précision d'un ordre de grandeur de 2,5 cm) et le LTA envisage de réaliser des essais de désherbage avec ses élèves.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse